Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 022-212201180-20260617-20260609-DE

DEPARTEMENT
Des Côtes d'Armor

Arrondissement
de DINAN

COMMUNE DE LANVALLAY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Nombre de Conseillers
En exercice : **27**
Présents : **27**
Votants : **27**

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de LANVALLAY, était assemblé en session ordinaire, en Salle d'Honneur de la mairie, après convocation légale adressée le 11 juin 2026, sous la présidence de M. Bruno HÉLUARD, Maire de LANVALLAY.

Délibération n° 2026 06 09

Objet :

ENFANCE JEUNESSE AFFAIRES SCOLAIRES - Demande de subvention « Classe de Mer » auprès de région Bretagne dans le cadre des séjours organisés par le service enfance jeunesse

Etaient présents : M. HÉLUARD Bruno, M. CANAUX DE BONFILS Olivier, Mme GUINIO Christelle, M. HIBON Francis, Mme NEVEU Jannick, M. BODIN Daniel, Mme ROUMILA Djamila, M. RENAULT Olivier, M. CHENU Patrick, M. DE SWARTE Éric, M. BALLUT Bruno, Mme GIVRY Fernande, Mme MENAGER Nathalie, M. ROBERT Michel, M. QUINTIN Pascal, M. LESNE David, Mme PERQUIS Corinne, Mme BUYS Béatrice, Mme BOULLIER Stéphanie, Mme BERECZKI Éva, Mme LE DU Céline, M. VADEPIED Alain, Mme TROUBADOURS Sophie, M. RICARD Bruno, M. CASSIGNEUL Thomas, Mme ZULIANI Claire, Mme HEMBISE Camille.

Secrétaire de séance : Conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Djamila ROUMILA ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Christelle GUINIO

La région Bretagne finance les séjours enfance/jeunesse organisés en bord de Mer. Ces séjours doivent comporter un volet éducatif incluant une découverte du milieu marin et des activités en lien avec la mer (nautisme, métiers de la mer, sauvetage…) et doivent comporter au minimum 2 nuitées.

Les objectifs poursuivis par la Région sont les suivants :

- Renforcer l'acculturation maritime des jeunes bretonnes et bretons en leur donnant l'opportunité de « vivre à la mer, vivre la mer » pour quelques jours et d'y connaitre une diversité d'expériences et de découvertes naturalistes, culturelles et sportives de la mer et du littoral breton,
- Contribuer à augmenter le nombre de départs de jeunes bretonnes et bretons en classe de mer,
- Favoriser les départs en séjours en réduisant le coût à la charge des structures organisatrices et des familles,
- Permettre à une plus grande diversité de jeunes de découvrir le littoral breton, en prenant en compte la diversité des situations d'inégalités (inégalités sociales et territoriales, inégalités liées au handicap),
- Contribuer au maintien de l'activité des centres de classes de mer bretons tout au long de l'année.

Sur quatre séjours organisés par le service enfance/jeunes, trois sont susceptibles de bénéficier de cette aide.

Sur la base des critères édictés par la région, le montant de l'aide est de 13€ par jeune et par jour soit :

→ Séjour 1 : 30 juin au 4 juillet – jeunesse - 11-13 ans – St Cast
5 jours X 15 jeunes X 13€ = 975 €

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 022-212201180-20260617-20260609-DE

→ Séjour 2 : 6 au 10 juillet – enfance - 6-11 ans - Baie de Morlaix
5 jours X 30 jeunes X 13 € = 1950 €

→ Séjour 3 : 15 au 18 juillet – enfance/jeunesse - 10-13 ans – Itin'&Rance – Iles en iles
4 jours X 15 jeunes X 13 € = 780 €

A noter que les dossiers doivent être déposés avant le 5/7/2026. Le montant sera défini en fonction de l'enveloppe votée par la région et la pertinence des séjours. En 2025, 61 % des dossiers avaient reçu une dotation.

***

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
Vu le dispositif Pass Classes de mer de la région Bretagne,
CONSIDERANT que les séjours prévus par la commune de Lanvallay remplissent les conditions d'obtention de cette aide,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région Bretagne, au titre du dispositif pass classe de mer, pour l'organisation de 3 séjours enfance-jeunesse de l'été 2026,
- **VALIDE** les critères d'attribution définis par la Région Bretagne,
- **S'ENGAGE** à communiquer en mentionnant « avec le soutien de la Région Bretagne » et/ou à intégrer le logo de la Région sur les documents et publications de la commune en lien avec ces séjours,
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents en lien avec la présente demande de subvention.

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Le Maire,
M. Bruno HÉLUARD

La secrétaire de séance,
Mme Djamila ROUMILA